



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 octobre 2023, à 8 h 30, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

ÉTAIENT aussi présents : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Jacques Lemay et Serge Lessard, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

ÉTAIENT également présents : Messieurs Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, Sébastien Parent, directeur du service des Ressources humaines, Kevin St-Jacques, responsable des communications, et madame Stéphanie Michaud, directrice des services administratifs.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 20 octobre 2023

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet : Séance extraordinaire du 24 octobre 2023

Conformément aux dispositions des articles 5 et 5.4 du règlement portant le numéro 898-22, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par le soussigné, pour être tenue le mardi 24 octobre 2023, à compter de 8 h 30, à la salle du Conseil, de l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 24 octobre 2023.
2. Pour autoriser à mettre fin à un emploi.
3. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 24 octobre 2023.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier,

Julien Croteau



No de résolution
ou annotation

23-10-394

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHANTAL RENAUD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-10-395

**POUR AUTORISER À
METTRE FIN À UN EMPLOI**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 15 juin 2021, la résolution portant le numéro 21-06-189, aux fins d'accepter la Politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts portant le numéro DG-21-06-109, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des discussions avec le Directeur général et Greffier-trésorier concernant l'emploi portant le numéro de matricule 60101;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Directeur général et Greffier-trésorier quant au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT QU'il convient de ne pas nommer l'employé en raison du caractère public de la présente résolution, mais que tous les membres du conseil municipal présents en connaissent l'identité.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY**

PAR CES MOTIFS, le Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise la fin d'emploi de l'employé portant le numéro de matricule 60101, laquelle fin d'emploi est effective sur adoption de la présente résolution.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire concernant la fin d'emploi de l'employé concerné.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

23-10-396

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur général et Greffier-trésorier

Jules Dagenais
Maire

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS**



No de résolution
ou annotation